

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE Paris Est

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## ■ COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

au 31 mai 2026, en euros

### BILAN

ACTIF			PASSIF		
	31 mai 2026	31 mai 2025		31 mai 2026	31 mai 2025
ACTIF IMMOBILISÉ			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations financières (titres C.E.)	291 134 500	291 134 500	Capital	473 164 500	466 085 920
ACTIF CIRCULANT			Prime de fusion	356 868	356 868
Titres super-subordonnés	35 710 360	35 710 360	Réserve statutaire	2 000	2 000
Compte courant associé	146 319 640	139 241 060	Report à nouveau	7 130 353	6 826 331
Disponibilités	19 666 051	20 224 861	Résultat de l'exercice	11 815 468	12 654 268
Produits à recevoir	20 545	20 545	DETTES		
Créances Fiscales	0	0	Dettes fiscales	381 907	405 939
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>492 851 096</b>	<b>486 331 326</b>	Autre passif	0	0
			<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>492 851 096</b>	<b>486 331 326</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES			PRODUITS		
	31 mai 2026	31 mai 2025		31 mai 2026	31 mai 2025
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS FINANCIERS		
Autres charges externes	36 793	35 908	Produits des participations	7 278 363	8 006 199
CHARGES FINANCIÈRES			Intérêts et produits financiers	6 246 309	6 395 919
Impôt sur les sociétés	1 672 411	1 720 674	Produits exceptionnels	0	8 732
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 709 204</b>	<b>1 756 582</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 524 672</b>	<b>14 410 850</b>
Solde créditeur (Bénéfice)	11 815 468	12 654 268			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 524 672</b>	<b>14 410 850</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 524 672</b>	<b>14 410 850</b>



CAISSE  
D'ÉPARGNE  
Ile de France

# SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE Paris Est

Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France

## ■ ANNEXE

### I. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les Sociétés Locales d'Épargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Épargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives. Leur capital est détenu par les Sociétés Locales d'Épargne à hauteur de 100%. Les Sociétés Locales d'Épargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Épargne d'affiliation. À statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

### II. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de la Société Locale d'Épargne Paris Est sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, à la réglementation de la BPCE et aux instructions de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels sont soumis à l'approbation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Société Locale d'Épargne. Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas de d'impact sur les comptes individuels de l'établissement.

### III. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

### IV. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RÉSULTAT

#### ■ BILAN : CAPITAL

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 mai 2026 le capital souscrit s'élève à 473164500 euros, pour un capital autorisé de 1455672500 euros.

Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture seront communiquées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

#### ■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit des participations qui s'élève à 7278362.50 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Les intérêts financiers sont essentiellement constitués de la rémunération du compte courant d'associés ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour un montant de 3746583.82 euros et de la rémunération des titres super-subordonnés pour un montant de 2499725.19 euros.

Concernant l'impôt sur les sociétés, il est précisé que la SLE est imposée au taux normal de 25 %.

Les intérêts perçus au titre des parts sociales de la CEIDF relèvent du régime mère fille et bénéficient à ce titre d'une taxation réduite.

La SLE est assujettie à la contribution additionnelle à l'impôts sur les sociétés de 3,3%.

#### ■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article 8 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France a fixé, pour l'exercice clos le 31 mai 2026 le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées à 2.5 %.

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2026 s'élève à 11815467.51 euros. Constatant l'existence d'un report à nouveau de 7130353.54 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile de France, d'affecter la somme de 18945821.05 euros comme suit :

- ▶ à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 11323844.07 euros (dont le versement aura lieu le 03 juillet 2026)
- ▶ au report à nouveau : 7621976.98 euros



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Ile de France